

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

DECISION N° 2022/038 MP

Vu les articles L2121-29, L2122-22 al. 4°, L5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1, R2162-1 à R2162-14 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2020-117 du Conseil prise en séance du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président, Bruno MINUTIELLO,

DECIDE

Après mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée selon les articles L2123-1 et R2123-1-3 du code de la commande publique :

De signer avec la société TRANSDEV GRAND-EST – 165 rue Henri Moissan – 54716 LUDRES CEDEX, le marché relatif aux transports collectifs dans le cadre d'activités de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat – Dispositif « Culture Bus ».

Les montants unitaires retenus sont les suivants :

Transport Lunéville intra muros + Chanteheux, Jolivet et Moncel-les-Lunéville vers Lunéville	Tarif réduit* (selon les jours et horaires définis ci-après)	Tarif normal	Tarif exceptionnel (selon les jours et horaires définis ci-après)
	Forfait HT pour un aller/retour	Forfait HT pour un aller/retour	Forfait HT pour un aller/retour
	71,60 € HT	156,50 € HT	241,50 € HT
Pour tout autre transport – distance aller-retour inférieure ou égale à 20 kms	Tarif réduit* (selon les jours et horaires définis ci-après)	Tarif normal	Tarif exceptionnel (selon les jours et horaires définis ci-après)
	83,15 € HT	169,20 € HT	252,00 € HT
Kilomètres supplémentaires			
A partir de 21 kms jusqu'à 60 kms	2,85 € HT	2,85 € HT	2,85 € HT
A partir de 61 km jusqu'à 100 kms	2,85 € HT	2,85 € HT	2,85 € HT
A partir de 101 kms jusqu'à 200 kms	2,37 € HT	2,37 € HT	2,37 € HT
A partir de 201 kms	1,80 € HT	1,80 € HT	1,80 € HT

Le marché débutera le 1^{er} janvier 2023 et se terminera le 31 décembre 2023. Il sera renouvelable trois fois, par période d'un an et par reconduction expresse trois mois avant la fin du marché, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de paiement du budget principal.

Fait à Lunéville, le 28 décembre 2022

Le Président,

BRUNO MINUTIELLO
2022.12.29 09:26:14 +0100
Ref:20221228_091723_1-1-O
Signature numérique
le Président



Bruno MINUTIELLO